
Présents :

AJER Jacqueline (*Coordination hôpital*) ; BALLOUX Stéphanie (*Animatrice - Centre Social le Chemin du Hérisson*) ; ZARZOSO Karine (*Kinésithérapeute Ruffec*) ; LATOUCHE Catherine (*Kinésithérapeute Ruffec*) ; MORISSON Annick (*élue municipale Puyréaux*) ; PINEAU Jean Marc (*Responsable de la filière Dentaire*) ; FOURNIÉ Marine (*IDE Libérale*) ; ALAMICHEL Marie (*IDE Libérale*) ; SAGNE Annie (*élue à Nanclars et administratrice MSA*) ; LACROIX Joël (*ARS DT 16*) ; TANTY Juliette (*Chargée de mission santé sport solidarité - Pays du Ruffécois*)

Excusés :

LACOUR Béatrice (*Orthophoniste Vars*) ; RAYNAUD Karine (*Orthophoniste- Ruffec*)

1/ Proposition de titre de fiche-action :

Juliette Tanty rappelle les conclusions de la première séance.

Il avait été fait le choix que Juliette Tanty présente des titre de fiche-action au regard des besoins recensés lors du premier atelier.

Les titres retenus et proposés dans un premier temps sont :

- Mailler l'offre de santé en accompagnant la mise en place des MSP et PSP
- Promouvoir l'installation de nouveaux professionnels de santé
- Créer du lien hôpital-professions libérales
- Conforter le CH de Ruffec dans son rôle de pôle
- Promouvoir l'offre de soins de notre territoire
- Identifier les lieux ressources, en termes d'accès aux soins et aux droits sur le territoire

2/ Reformulation des titres de fiche-action en atelier :

Les acteurs réunis autour de la table s'accordent à dire qu'il y a un besoin réel de coordination entre l'hôpital, les professions médicales, paramédicales et médico-sociales. Il y a un besoin de pouvoir identifier qui intervient et d'avoir un suivi, comme un carnet de liaison, afin de pouvoir connaître au mieux ce que le patient souhaite.

Les professionnels de santé présents font également ressortir le besoin d'anticiper :

- anticiper les rendez-vous suite à une opération
- anticiper la prise en charge du retour à domicile

Ces anticipations, si elles sont bien articulées devraient permettre une meilleure prise en charge du patient et une réduction du temps d'hospitalisation.

Il est soulevé que pour un maintien à domicile des personnes âgées, il faut de la coordination. Cette coordination améliorera la qualité du parcours de santé du patient. Il est donc proposer de travailler sur une fiche-action intitulée : **Coordination des professions médicales, paramédicales, médico-sociales et les établissements de santé.**

La fiche-action intitulée **Mailler l'offre de santé en accompagnant la mise en place des MSP et PSP** apparaît comme nécessaire pour permettre le développement des coopérations interprofessionnelles, pour répondre aux attentes des jeunes professionnels de santé et pour permettre une meilleure organisation des soins de premiers recours.

Juliette Tanty rappelle qu'avec l'aide de l'ARS, elle accompagne déjà les professionnels de santé dans leurs démarches et dans leurs questionnements.

La problématique, de « qui fait quoi et où » a été plusieurs fois soulevée. Élus, professionnels de santé, acteurs sociaux prennent du temps à chercher de l'information pour orienter les patients. Ce manque d'information est le premier frein à l'accès aux soins et aux droits. Les acteurs qui pourraient donc devenir relai d'information dans différents points du territoire, ont besoin d'un support d'information mis à jour annuellement. La fiche-action pourrait être nommée : **Identifier les ressources de notre territoire et développer des relais d'informations.**

3/ Conclusion du deuxième atelier :

Au terme de cet atelier 3 priorités ont été retenues, sous forme d'intitulé de fiche-action :

Fiche-action : **Coordination des professions médicales, paramédicales, médico-sociales et les établissements de santé**

Fiche-action : **Mailler l'offre de santé en accompagnant la mise en place des MSP et PSP**

Fiche-action : **Identifier les ressources de notre territoire et développer des relais d'informations**

Lors du prochain atelier, le groupe de travail travaillera directement sur les fiches-actions. Des pilotes et des partenaires seront identifiés. Chaque fiche-action présentera de manière très simple des objectifs opérationnels à développer selon un calendrier déterminé.

4/ Calendrier :

Mercredi 5 novembre 2014 à Mansle, de 20h30 à 22h
Mansle, Salle des cours, 1^{er} étage

NB : Tous les comptes rendus des groupes de travail sont disponibles sur le site Internet du Pays Ruffécois rubrique Santé – Contrat Local de Santé
<http://www.paysduruffecois.com/>

N'hésitez pas à faire part de vos remarques !